

DES ESPACES D'EMPOWERMENT ? LES TIERS-LIEUX À LA RECHERCHE DU POUVOIR D'AGIR

Amélie Tehel,

Chercheuse associée à la Chaire TMAP, Sciences Po Rennes,
Laboratoire Arènes (UMR 6051)

La notion de pouvoir d'agir apparaît de manière transversale dans la littérature scientifique sur les tiers-lieux (Galvão *et al.*, 2022; Lhoste, 2021; Tehel, 2021). La question de l'encapacitation des publics apparaît d'autant plus décisive que de nombreux tiers-lieux revendiquent une mission d'utilité sociale. Cette démarche de renforcement de la capacité d'action mobilise un champ sémantique varié : autonomie, émancipation, capacitation, auto-détermination, *empowerment*, etc. Si ces termes semblent dotés d'intentions vertueuses, ils portent aussi le risque de se réduire au statut d'éléments de langage creux et galvaudés. Cet article propose quelques clés de réflexion théorique sur ces termes. Il explore également la manière dont cette recherche du pouvoir d'agir s'opère en tiers-lieux, en soulignant les obstacles et tensions qui peuvent freiner la démarche.

Mots-clés

Empowerment; Pouvoir d'agir; Environnement capacitant; Solidarité; Vulnérabilité; *Disempowerment*

Introduction

La vie collective en tiers-lieu repose sur un principe d'ouverture non-discriminatoire et s'appuie sur la « valorisation concomitante des intérêts de l'individu et

du groupe » (Dagonneau, 2022, p. 438). Les systèmes sociocratiques¹⁵⁸ de gouvernance partagée, les modèles d'entraide et de solidarité et les expériences de vie collective en tiers-lieux soulignent la manière dont ces espaces tentent de gommer certaines formes de rapports de pouvoir verticaux au profit de relations plus horizontales. Soucieux de la réalisation de soi et du collectif tout en respectant les différences individuelles (Dagonneau, 2022), le processus tiers-lieu¹⁵⁹ convoque la notion de « *pouvoir d'agir* ». Cette notion apparaît d'autant plus décisive que certains tiers-lieux s'associent à des acteurs du champ de l'action sociale pour intervenir auprès de publics en situation de précarité (Tehel *et al.*, 2023). De manière plus générale, une part non négligeable des tiers-lieux recensés en France (18 %) déclare intervenir de manière directe dans le domaine social (selon les chiffres de l'Observatoire des tiers-lieux de 2023¹⁶⁰). Les tiers-lieux accueillent donc régulièrement des publics dits « *vulnérables*¹⁶¹ », c'est-à-dire des individus dont la capacité à agir sur le monde est *a priori* réduite par des facteurs individuels, structurels et contextuels.

Cette démarche de développement et de renforcement de la capacité d'action sur le monde mobilise un champ sémantique varié : autonomie, émancipation, ca-

158. La sociocratie désigne « un mode de gouvernance et de prise de décision permettant à une organisation de se comporter comme un organisme vivant, c'est-à-dire de s'auto-organiser » (Buck & Endenburg, 2004, p. 4).

159. J'aborde le tiers-lieu comme un processus méthodologique, intégrant notamment, mais sans s'y restreindre :

- des pratiques de commoning, entendues comme « processus social par lequel un groupe de gens – des pairs – s'organisent pour gérer des ressources, des savoirs, des espaces et autres domaines » (Helfrich & Bollier, 2017) ;
- une démarche expérimentale, itérative, et réflexive sur les modes d'action ;
- un croisement, au sein d'un même espace, d'acteurs issus de différents horizons sociaux, professionnels, culturels ;
- une hybridité d'activités et d'enjeux au sein d'un même espace ;
- des engagements politiques et sociaux en faveur des transitions et de l'intérêt général ;
- des modes de gouvernance sociocratiques ;
- un travail de médiation et d'interface avec les besoins du territoire.

160. En outre, 57 % des tiers-lieux sondés indiquent accueillir quotidiennement des demandeurs d'emploi, 46 % des bénéficiaires des minima sociaux, et 12 % des bénéficiaires d'un Centre d'Accueil Demandeurs d'Asile (CADA).

161. « La vulnérabilité, cette "potentialité à être blessé", doit être entendue comme une notion universelle (chacun est potentiellement exposé), relationnelle et contextuelle (nous ne sommes vulnérables que dans un contexte donné), structurelle (nous sommes inégalement exposés à la vulnérabilité en raison de notre position dans l'espace social), individuelle (face à une même exposition, certains seront plus touchés que d'autres), potentielle (la vulnérabilité est une blessure qui peut advenir), et enfin, réversible (sur laquelle on peut donc agir) » (Brodiez-Dolino, A. (2015). p. 13, à partir de Soulet, 2014).

pacitation, auto-détermination, *empowerment*, etc. Le sens de ces termes, parfois utilisés de manière indifférenciée et interchangeable, est d'autant plus difficile à définir avec précision qu'ils se trouvent mobilisés dans des secteurs d'activités variés. La notion d'*empowerment*, particulièrement représentative de ce flou, se trouve ainsi mobilisée dans le champ de l'éducation (Maury & Hedjerassi, 2020), de la santé (Fayn *et al.*, 2017), du travail social (Parazelli et Bourbonnais, 2017; Le Bossé, 2008), dans les guides d'usages du management (Liger et Rohou, 2016), dans les politiques de développement (Calvès, 2009), ou encore en études de genre (Guétat-Bernard et Lapeyre, 2017). Si ces termes semblent dotés d'intentions vertueuses, ils portent aussi le risque de se réduire, s'ils ne sont pas préalablement définis et situés, à des éléments de langage creux et vite galvaudés. Investis de manière indistincte, ils participent d'une dilution sémantique qui entretient la confusion sur les objets hybrides déjà difficilement saisissables que sont les tiers-lieux.

À quelles tensions et ambiguïtés la quête de pouvoir d'agir en tiers-lieu se confronte-t-elle? Cet article cherchera à montrer comment cette notion de pouvoir d'agir est saisie dans la littérature scientifique sur les tiers-lieux. Il précisera dans quels ancrages théoriques cette notion s'inscrit et donnera des exemples de la manière dont cette recherche de pouvoir d'agir s'incarne dans la pratique des tiers-lieux, notamment des tiers-lieux solidaires.

Cette contribution s'appuie sur une revue de littérature sur le pouvoir d'agir en tiers-lieux. Si une attention particulière est portée aux actions des tiers-lieux envers les publics vulnérables, le sujet reste saisi de manière transverse et concerne de nombreuses typologies de tiers-lieux (*fablabs*, bibliothèques, *coworking*...). Des observations de terrain viendront resserrer la focale sur les tiers-lieux solidaires. Elles se baseront sur un travail de recherche postdoctoral sur le pouvoir d'agir des publics et professionnel-le-s de tiers-lieux solidaires. Cette enquête ethnographique a été conduite entre novembre 2022 et mai 2024 par des temps d'observation et d'entretiens libres et semi-dirigés réalisés dans sept tiers-lieux en France et à l'international¹⁶². Le matériau collecté se compose de 43 entretiens, de notes d'observations, et de documents internes. Cette contribution prolonge également l'enquête menée entre 2018 et 2020¹⁶³ dans le cadre de ma thèse de doctorat sur l'*empowerment* des personnes handicapées *via* la fabrication collaborative d'aides techniques en *fablabs* (Tehel, 2021).

La première partie de cet article explore la manière dont la littérature scientifique sur les tiers-lieux s'est emparée de la notion de pouvoir d'agir, tout en apportant des

162. Le Lieu Dix (Saint-Lô), Les Amarres (Paris), Le Bâtiment à Modeler (Rennes), Le Coupé Décalé (Rennes), Les Jardins de la voie romaine (Département du Loiret), La Serre (Bruxelles-Belgique), Le Bâtiment 7 (Montréal-Canada).

163. Menée dans deux *fablabs* spécialisés (Humanlabs), cette enquête se compose d'une quarantaine d'entretiens, de notes d'observations et d'un corpus documentaire (articles de presse).

précisions conceptuelles sur les ambiguïtés des notions mobilisées (*empowerment*, capacités, pouvoir d'agir). À partir de la notion d'environnement capacitant, la seconde partie analyse ensuite les facteurs qui, en tiers-lieux, peuvent faciliter l'encapacitation des publics, mais aussi les fragilités susceptibles d'y faire frein. En mobilisant plus précisément l'exemple du travail social en tiers-lieu, la troisième partie explorera quant à elle les relations de pouvoir en tiers-lieu. La notion de *disempowerment* servira d'appui théorique pour questionner les asymétries de pouvoir en tiers-lieu solidaire.

Empowerment, capacités, capabilités : en quête de pouvoir d'agir sur le monde

Le pouvoir d'agir désigne un « processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient » (Le Bossé, 2012, p. 232). L'intention du mouvement tiers-lieu semble bien être de produire des conditions favorables pour que les communautés qui le composent accèdent à une plus grande capacité d'action. Les travaux de recherche sur les tiers-lieux qui intègrent cette question de l'*empowerment* et du pouvoir d'agir montrent d'ailleurs que le sujet est transverse aux différentes typologies de tiers-lieux. On trouve ces notions mobilisées dans des travaux sur les *fablabs* (Lhoste, 2021 ; Tehel, 2021), sur les bibliothèques (Lehmans et Aït Belkacem, 2018 ; Courtin, 2020), sur les tiers-lieux d'action sociale (Galvão *et al.*, 2022 ; Lamaure, 2021), ou les espaces de *coworking* (Boboc *et al.*, 2014). Certaines enquêtes mobilisent la notion d'*empowerment* au prisme de l'inclusion des publics (Lhoste, 2021 ; Courtin, 2020). Il s'agit par exemple d'analyser la manière dont les usagers sont intégrés non seulement dans des pratiques mais dans des processus d'innovation plus larges (Lhoste, 2021). Dans les travaux portant sur les *fablabs* et *makerspaces*, le pouvoir d'agir est un « *pouvoir du faire* » (Lallement, 2015), qui implique une participation active des usagers et passe volontiers par des détournements et des réappropriations d'usages, à rebours des assignations (Bosqué, 2015 ; Lehmans et Aït Belkacem, 2018). Ces différents travaux cherchent à identifier et analyser les effets produits par les tiers-lieux sur leurs publics, et à saisir par quels moyens (organisationnels, techniques, sociaux) ce pouvoir d'agir se déploie. Dans la mesure où les situations de vulnérabilité se caractérisent par la limitation, voire la privation de capacité d'action sur le monde, des travaux se sont plus spécifiquement penchés sur les effets que les tiers-lieux (toutes typologies confondues), peuvent produire sur les publics vulnérables. C'est le cas de contributions qui s'intéressent à l'implication des personnes handicapées dans les mouvements *makers* (Tehel, 2021 ; Brulé, 2023), aux dynamiques de cohabitation de personnes en situation de grande précarité sociale (Galvão *et al.*, 2022) ou à l'action de tiers-lieux pour résorber la précarité alimentaire (Scherer, 2022).

Des travaux analysent également les collaborations qui se tissent avec des acteurs institutionnels et/ou des structures spécialisées. Les démarches expérimentales des tiers-lieux en EHPAD (Fasshauer et Ferreira de Moura, 2023 ; de la Hosseraye, *et al.*, 2023), des tiers-lieux de santé (voir Bergamaschi *et al.* dans le présent volume des Cahiers p. 109) ou des centres d'hébergement d'urgence installés en tiers-lieux (Galvão *et al.*, 2022 ; Lamaure, 2021) montrent des engagements communs pour le développement du pouvoir d'agir des personnes. Bien que les enquêtes sur le pouvoir d'agir portent le plus souvent sur les catégories d'usagers, d'autres travaux abordent les perturbations des pratiques professionnelles causées par le processus tiers-lieu et leurs conséquences sur le pouvoir d'agir des professionnels, notamment dans le champ du travail social (Lamaure, 2021 ; Galvão, 2020).

En s'intéressant aussi bien à la manière dont les espaces de *coworking* peuvent lutter contre l'isolement social – considéré comme facteur de dégradation du pouvoir d'agir – (Boboc *et al.*, 2014) qu'au potentiel de transformation socio-politique que pourrait avoir le mouvement *maker* (Berrebi-Hoffmann, *et al.*, 2018 ; Rumpala, 2014), la recherche sur le pouvoir d'agir en tiers-lieu montre une grande variété d'échelles d'observations et de prismes d'analyse. Il n'y aurait dès lors pas une seule et unique forme d'*empowerment* en tiers-lieu, mais, à l'image de l'hétérogénéité du mouvement, une pluralité d'incarnations de cette quête de pouvoir d'agir.

De fait, la notion d'*empowerment* est en elle-même protéiforme. Issue de mouvements sociaux des années 1970 aux États-Unis et en Asie du Sud, elle a été importée en France dans des travaux académiques sur la participation politique, mais aussi dans une littérature scientifique et professionnelle dans les champs de l'intervention sociale et de la santé (Bacqué et Biewener, 2015). L'*empowerment* désigne une démarche individuelle et collective de transformation, engageant des personnes concernées par des formes de limitations dans l'expression de leurs capacités d'action dans un processus actif et collectif en vue d'abolir durablement les obstacles qui freinent cette capacité d'action (Le Bossé, 2008 ; Parazelli et Bourbonnais, 2017 ; Tehel, 2021). L'ambiguïté de ce terme tient notamment au fait que sa dimension processuelle passe difficilement l'épreuve de sa traduction en français. L'*empowerment* désigne pourtant à la fois une finalité (l'acquisition durable d'une forme de pouvoir) et un processus d'acquisition de ce pouvoir (Guétat-Bernard et Lapeyre, 2017). On trouve ainsi le terme d'*empowerment* traduit en français sous les formes d'encapacitation, d'empuissancement, d'empouvoirement, voire d'autonomisation, autant de traductions peu satisfaisantes et faisant elles-mêmes l'objet de débats (Bacqué et Biewener, 2015). Sa polysémie, nébuleuse, rend cette notion vulnérable à des formes d'instrumentalisation, ou à la dilution de sa force politique.

Cette notion est par ailleurs très liée à des orientations idéologiques, que Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener (2015) classent en trois modèles. Elles y distinguent :

- **un modèle radical** de l'*empowerment* qui allie un projet d'émancipation individuelle, collective et de transformation sociale (aussi qualifié de « *paradigme structurel* » de l'*empowerment* par Damant *et al.*, 2001);
- **un modèle qualifié de « social-libéral »**, qui correspond à un effort de régulation étatique dans la lutte contre les inégalités socio-économiques, mais qui s'interroge peu sur les raisons structurelles des inégalités de pouvoir (Bacqué et Biewener, 2015);
- **un modèle qualifié de néolibéral** (ou de « *paradigme technocratique* » chez Damant *et al.*, 2001), basé sur la responsabilisation individuelle.

« Avoir accès au pouvoir signifie dans cette acception être intégré au monde du travail et de la consommation, trouver sa place dans l'économie de marché, être "entrepreneur de sa propre vie". Cela implique une capacité de conduire rationnellement son existence, de faire des choix, mais la question de l'émancipation et de la justice sociale n'est pas posée. » (Bacqué et Biewener, 2015, p. 17)

La pensée de l'*empowerment* est régulièrement mise en lien avec celle des capacités. L'approche par capacités est née dans le contexte des politiques internationales de développement, et a notamment été développée par l'économiste indien Amartya Sen (1980; 2000) et la philosophe étatsunienne Martha Nussbaum (2012). La notion de capacité relève de ce que Sen nomme des « *libertés substantielles* » (Sen, 1980). Celles-ci consistent en une possibilité de choix et d'action, permises ou non par un ensemble de facteurs environnementaux (sociaux, politiques, économiques). La capacité tient à la rencontre entre des capacités individuelles, envisagées comme des potentiels latents d'action, et d'un environnement qui va favoriser l'actualisation de ce potentiel et le transformer en action effective sur le monde. « Les capacités relèvent d'un savoir-faire quelque chose, les capacités du fait d'être en mesure de faire quelque chose; elles sont donc un pouvoir d'être et de faire » (Fernagu-Oudet, 2012, p. 10). Dans cette approche par les capacités, la notion de choix est par ailleurs fondamentale. Les capacités tiennent à cette liberté de choix de l'individu de transformer ou non ce potentiel en réalisation active (ce que Sen et Nussbaum nomment « *fonctionnements* »). Dans cette perspective, la garantie du bien-être et de la dignité humaine tient moins à une mesure des fonctionnements qu'à la liberté de choix permise par l'ensemble de capacités. En cela, à résultat de fonctionnement égal, les capacités peuvent être différentes. Emmanuelle Bénicourt (2007) cite ainsi l'exemple donné par Amartya Sen d'une personne aisée qui pratique le jeûne, dont le résultat de fonctionnement (la privation de nourriture) peut être analogue à une personne pauvre n'ayant pas les moyens de se nourrir, la différence étant les capacités qui permettent ou non l'acte de choix individuel

de cette privation. Pour autant, le flou théorique de cette approche (qui précise peu par exemple la manière dont les choix individuels s'opèrent) est suspecté de réduire son caractère opérationnel (*ibid.*). En outre, lorsque la notion de capacités s'articule à celle de l'*empowerment*, c'est souvent au détriment d'une réflexion structurelle sur la critique du système de domination, en réduisant les deux approches à la mesure de critères objectivables (Guétat-Bernard et Lapeyre, 2017), et ce alors même que la pensée des capacités peine à définir la valeur des fonctionnements et à en produire une évaluation (Bénicourt, 2007).

Traversé par de nombreuses controverses (Bourbousson et Gheorghiu, 2024), notamment celle de l'institutionnalisation, le mouvement tiers-lieu ne semble pas s'inscrire dans un modèle unique de l'*empowerment*. S'il résonne avec la dimension radicale du concept dans ses formes les plus contestataires, le tiers-lieu sait aussi se fondre dans le moule du modèle néo-libéral lorsqu'il assume un but lucratif et délaisse la dimension sociale (Burret, 2015). Confrontée à la plasticité du mouvement tiers-lieu, cette notion ambiguë pose en creux la question de la politisation de ces espaces : quel pouvoir d'agir défendent-ils, pour quels publics et avec quels moyens ?

Le tiers-lieu, un environnement capacitant ?

Comment cette quête de pouvoir d'agir s'incarne-t-elle dans la pratique quotidienne des tiers-lieux ? Quels facteurs sociaux, matériels, organisationnels, sont mobilisés pour construire un environnement capacitant ? La notion d'environnement capacitant a été théorisée dans le champ de l'ergonomie par Pierre Falzon (2005) et est mobilisée notamment dans les études des environnements de travail et d'apprentissage (Fernagu-Oudet, 2012 ; Puzos *et al.*, 2022). L'environnement capacitant peut-être appréhendé par trois points de vue complémentaires (Falzon, 2005 ; Fernagu-Oudet, 2012). Il peut ainsi être abordé sous l'angle « *préventif* », qui en fait un espace qui produit des conditions de préservation des capacités d'action – présentes et futures – des individus. Le point de vue « *universel* » signifie quant à lui que l'environnement capacitant prend en considération les singularités et la diversité des individus de sorte à prévenir les situations d'exclusions et de discriminations. Il peut enfin être abordé sous l'angle « *développemental* », c'est-à-dire qu'il s'inscrit dans une démarche active de développement de savoirs et de connaissances, de sorte que les individus concernés puissent élargir leur potentiel d'action. L'environnement capacitant cherche à encourager « l'individu à faire l'exercice de sa liberté » (Puzos *et al.*, 2022), et donc à garantir sa capacité à l'auto-détermination. Il semble que le tiers-lieu, en ce qu'il essaye d'agir de manière transversale sur ces trois angles (préventif, universel, développemental), tend à incarner cet environnement capacitant (Tehel, *et al.*, 2023).

La dimension développementale de l'environnement capacitant est très investie par les tiers-lieux. Espaces de formation, de médiation numérique, de fabrication

collaborative, inscrits dans une culture des savoirs ouverts¹⁶⁴ et de l'éducation populaire, les tiers-lieux sont des espaces d'apprentissage et de faire ensemble (Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018 ; Boboc *et al.*, 2014 ; Lehmans et Aït Belkacem, 2018). Si leur potentiel de démocratisation des savoirs est à pondérer (Cléach *et al.*, 2015), la *do-ocratie* (Lallement, 2015) qui prévaut tente de favoriser une émancipation tout à la fois individuelle (autonomie) et collective (apprendre à faire ensemble, rupture avec des modèles hiérarchiques). Les données recueillies par l'Observatoire des tiers-lieux montrent que 58 % des tiers-lieux recensés mettent en œuvre des actions de formation et d'apprentissage tandis que 49 % proposent des activités de formation professionnelle. La place croissante des tiers-lieux dans le champ de la formation a notamment été soulignée par le lancement de l'appel à projets DEFFINOV, pour favoriser l'apprentissage par le faire et les innovations pédagogiques.

Dans le cas des tiers-lieux qui mettent en œuvre des actions spécifiques à destination de publics vulnérables (Tehel *et al.*, 2023), la dimension préventive semble d'autant plus marquée que le tiers-lieu agit comme espace de mise à l'abri. Il est un toit et un accueil, un espace d'écoute et d'accompagnement, qui tente de résorber, avec les moyens qui sont les siens, la grande précarité de certaines situations (Galvão, *et al.*, 2022). La garantie de cette dimension préventive s'appuie parfois sur des compétences professionnelles du champ de l'action sociale. Certains tiers-lieux, à l'instar des Amarres¹⁶⁵ (Paris) se co-construisent en effet avec des associations professionnelles de lutte contre l'exclusion. Ils mobilisent donc une importante expertise d'accueil et d'accompagnement des publics fragilisés (Lamaure, 2021 ; Galvão, 2020). Pour autant, cette dimension préventive est parfois précaire. Elle implique de penser de nombreux aspects de la vie professionnelle, aujourd'hui peu investis dans la réflexion sur les conditions d'exercice en tiers-lieu (risques psycho-sociaux, prévention des troubles musculo-squelettiques par exemple). Elle demande aussi de prendre en compte les conditions techniques parfois médiocres dans lesquelles s'intègrent les tiers-lieux, notamment dans le contexte de projets d'urbanisme transitoire (bâtiments vétustes, mauvaise isolation thermique, etc.).

La dimension universelle de l'environnement capacitant exige une prise en considération des différences individuelles, de sorte à compenser les fragilités in-

164. « Le savoir ouvert renvoie à l'action de diffuser des ensembles de connaissances dans le but de favoriser leur consultation et leur appropriation par différent-e-s acteurs et actrices sociales » (Définition de « savoir ouvert » sur la plateforme Praxis/En Commun : <https://praxis.encommun.io/def/savoir-ouvert>).

165. Les Amarres sont un projet d'urbanisme transitoire co-géré par Aurore, association de lutte contre l'exclusion sociale, et Yes We Camp. Le lieu occupe les anciens bureaux des Ports autonomes de Paris. Il se compose de deux accueils de jour (hommes et familles), et d'un espace buvette ouvert au grand public en soirée à l'occasion d'une programmation culturelle et festive. Il héberge également une vingtaine d'organisations œuvrant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

dividuelles, prévenir les situations d'exclusion, et « favorise[r] l'intégration, l'inclusion et la reconnaissance sociale » (Fernagu-Oudet, 2012). Le principe d'ouverture non-discriminatoire des tiers-lieux s'appuie sur une égale attention apportée aux intérêts individuels et collectifs (Dagonneau, 2022). Le tiers-lieu assure un accueil parfois qualifié « *d'inconditionnel* », et bien que cette inconditionnalité semble davantage tenir du vœu pieux¹⁶⁶ (Breton, 2023), elle témoigne *a minima* de l'intention d'accueillir et d'écouter sans jugement tout individu souhaitant passer la porte du lieu. Les formes de cohabitation en tiers-lieux sont plurielles (Galvão *et al.*, 2022), et le fantôme de l'entre-soi hante le mouvement tiers-lieu. Certains travaux identifient même des modèles sélectifs, qui montrent une plus ou moins grande disposition à des interactions avec l'environnement (Michel, 2019). Certaines recherches confirment une capacité réelle des tiers-lieux à intégrer les usagers dans leurs actions (Lhoste, 2021 ; Courtin, 2020), et, dans un double mouvement, à redonner une place dans la cité à des catégories minorisées (de la Hosseraye, *et al.*, 2023). Pour autant, la cohabitation de dynamiques sociales avec d'autres activités (artistiques ou entrepreneuriales) peut engendrer une suspicion de « *carewashing* » (Delfavero, 2022) et peut parfois, de manière contre-productive, reproduire des formes d'exclusion (Galvão *et al.*, 2022).

Reconfigurations professionnelles en tiers-lieux : vers un *disempowerment* ?

207

Ce qui se joue dans l'intention capacitante des tiers-lieux est aussi la question des rapports de pouvoir. Les tiers-lieux expérimentent des modèles de gouvernance qui tendent vers une plus grande collégialité. Ils cherchent ainsi à s'affranchir partiellement de modèles hiérarchiques. Pour autant, certains travaux montrent aussi comment, parfois inconsciemment, les configurations socio-matérielles des tiers-lieux reproduisent des formes de violence symbolique et d'exclusion (Galvão *et al.*, 2022 ; Breton, 2023). La notion de *disempowerment* peut à ce titre être heuristique pour accompagner les acteurs dans une réflexion sur les rapports de pouvoir au sein des tiers-lieux. Le *disempowerment* qualifie, selon Francis Dupuis-Déri (2014), un processus qui implique de réduire son propre pouvoir pour en accorder davantage aux personnes qui en sont privées. Dans la perspective d'alliance féministe par laquelle il explore cette notion, il invite ainsi les hommes à réduire leur pouvoir, entendu non pas comme leur pouvoir d'agir en tant qu'être humain, mais comme pouvoir exercé *sur* les femmes. Il renvoie ainsi à la distinction faite par les mouvements féministes entre les formes de pouvoir (Morley et Kuntz, 2019), qui différencient le pouvoir *sur*, c'est-à-dire une forme de domination et d'oppression, le pouvoir *avec*, entendu

166. Il existe toujours au sein des tiers-lieux des règles, tacites ou formelles, et des seuils de tolérance (individuels et/ou collectifs) qui font que l'accueil reste « conditionné ».

comme « la capacité de s'organiser pour défendre un objectif commun » (*ibid.*), le pouvoir de/pour (*power to*) comme « pouvoir créateur qui rend apte à accomplir des choses » (Calvès, 2009) et le pouvoir intérieur (*power from within*) « qui renvoie à la confiance en soi et à la capacité de se défaire des effets de l'oppression intériorisée » (Calvès, 2009, p. 739). Cette combinaison de pouvoirs *intérieurs*, *pour* et *avec* vise à ce que les individus se rendent mutuellement capables, dépassant alors la seule dimension individuelle au profit d'une approche collective de l'émancipation.

Le *disempowerment*, refus et renversement du pouvoir *sur*, exige un travail réflexif de la part de celles et ceux qui exercent en posture d'autorité. C'est ce mécanisme que semble décrire Agnès Lamaure (2021) dans son mémoire sur les reconfigurations professionnelles du travail social en tiers-lieu. Dans le cas des tiers-lieux solidaires (Tehel *et al.*, 2023), l'organisation socio-spatiale mouvante des tiers-lieux rompt avec les cadres habituels des institutions. Les guichets (Rouay-Lambert, 2014) et bureaux (Lamaure, 2021), configurations oppositionnelles, sont remplacés par des espaces ouverts et des activités partagées dans lesquels les frontières entre travailleur-se-s sociaux-les et usager-ère-s s'abaissent. Le caractère multi-acteurs du tiers-lieu fait intervenir d'autres parties prenantes dans cette relation. Les travailleurs sociaux doivent alors composer avec ces autres qui s'insinuent dans la relation d'accompagnement (Lamaure, 2021 ; Pasquier *et al.*, 2023). Toutefois, dans la mesure où le tiers-lieu est parfois un lieu d'exercice professionnel subi et non choisi, certain-e-s professionnel-le-s y transposent leurs modes de faire sans remettre fondamentalement en question leurs pratiques. « Je crois qu'on a une telle masse de travail sur notre activité à nous, qu'on est très très autocentré sur ce qu'on a à faire, avec des objectifs chiffrés, avec un rythme qui est quand même soutenu dans nos journées et semaines de travail, donc on a un peu de mal à décoller ou lever la tête du guidon quoi. Ça, c'est un fait », indique en entretien une professionnelle dont la structure occupe des locaux dans un tiers-lieu. Dans cette configuration, les occupants semblent également s'accommoder volontiers d'une posture « consommatrice » et présentent peu d'appétence pour une participation plus active aux formes de gouvernance partagée qu'exige le tiers-lieu. « Finalement je trouve que les occupants ont peu [de pouvoir de décision] mais ils sont en demande de peu » souligne une coordinatrice de tiers-lieu rencontrée en entretien.

La mise à distance des rapports de domination reste délicate à mettre en œuvre. Si elle constitue indéniablement une préoccupation des tiers-lieux, les formes de régulation de la vie collective, les normes réglementaires et de sécurité des activités, ainsi que les spécificités des relations entre bénéficiaires de l'accompagnement social et leurs encadrant-e-s imposent un ensemble de règles aux usager-ère-s et occupant-e-s. *In fine*, la responsabilité de nombreuses décisions – voire de sanctions en cas de violation des règles d'usage du lieu – incombe aux équipes de pilotage du lieu. « Croire que nous on est égalitaire dans le pouvoir informel qu'il y a dans le bâtiment, c'est hyper naïf et c'est faux », témoigne une personne en charge de la coor-

dination d'un projet d'occupation temporaire. Cet extrait d'entretien rappelle que, malgré la mise en place d'instances de gouvernance et de démarches participatives, les décisions fondamentales liées au projet global restent l'apanage des porteurs de projet, qui sont signataires de la convention d'occupation avec la collectivité propriétaire du bâtiment. Les publics et occupants, indépendamment de leur implication dans la vie du lieu, n'ont qu'une marge de manœuvre réduite, et ne peuvent, sauf à assumer une posture contestataire, aller contre la fermeture annoncée du lieu.

L'horizontalité des relations de pouvoir revendiquée par les tiers-lieux oblige aussi à mettre en critique les figures omniprésentes de fondateurs et facilitateurs, pierres angulaires de ces espaces. Qualifiées de « *dictateurs bienveillants* » par Antoine Burret (2015), ces figures charismatiques tiennent une place majeure dans le fonctionnement des lieux, quitte à laisser le reste du collectif dans leur ombre. L'exercice du leadership en tiers-lieux semble toutefois savoir laisser la place à l'exercice d'un pouvoir qui relève moins d'un apanage statutaire que d'une reconnaissance collective d'un savoir et d'une expérience. Cette forme de pouvoir, que la penseuse écoféministe Starhawk (2021) qualifie d'« *empowering leadership* » constitue un « *pouvoir parmi* » (*ibid.*) qui valorise et reconnaît les compétences et l'expérience de qui l'exerce. En cela, on observe sans doute moins une horizontalité des rapports de pouvoir qu'une verticalité consentie et négociée. Les rapports de pouvoir en tiers-lieux solidaires semblent donc rester encore très asymétriques, aux prises avec des logiques professionnelles qui, si elles sont perturbées, n'en sont pas pour autant profondément transformées.

Conclusion

À travers ce panorama, loin d'être exhaustif, de quelques notions appartenant à l'éventail sémantique du pouvoir d'agir, cette contribution souhaitait expliciter la manière dont peut s'incarner cette quête d'*empowerment* en tiers-lieux. Sans avoir couvert la complexité conceptuelle de l'ensemble de ces notions, mon intention était néanmoins de guider les lecteur·rice·s dans une réflexion sur l'emploi de ces termes, et sur les précautions qu'il est parfois judicieux de prendre face à des concepts souvent dévoyés.

Les travaux de recherche sur les tiers-lieux se saisissent de ces concepts pour analyser les effets que la méthode tiers-lieu produit sur les usagers et usagères, et sur les facteurs qui facilitent ou empêchent le développement de leur pouvoir d'agir. Les tiers-lieux cherchent ainsi à constituer des environnements capacitants, attentifs à offrir des espaces de mise à l'abri, de non-discrimination, d'hospitalité, de développement des connaissances. Pour autant, la vie collective en tiers-lieu n'est pas exempte de mécanismes d'exclusion (concrète ou symbolique) ou de reproduction de relations de pouvoir asymétriques.

Il reste encore de nombreux axes d'observation à approfondir dans les travaux de recherche qui observent ces dynamiques d'*empowerment*. Les fragilités économiques et organisationnelles qui traversent ces espaces laissent penser que leur portée transformatrice peut être limitée (Tehel *et al.*, 2023). La fermeture des lieux, pour des raisons économiques, politiques, ou par l'arrivée à échéance des conventions d'occupation temporaire, signifie aussi que l'action du tiers-lieu est située et limitée dans le temps. Comment cette quête de pouvoir d'agir se prolonge-t-elle une fois les portes du lieu fermées ?

Enfin, il faut aussi se prémunir du caractère injonctif que peut très rapidement revêtir la notion de pouvoir d'agir. Le renforcement des capacités d'action, dans une perspective de mise en projet et d'auto-entreprise de soi, vise moins l'émancipation politique des individus que leur réinsertion dans un impératif productif. C'est aussi le marqueur d'un conflit de valeurs au sein des tiers-lieux, pressés par la nécessité de stabiliser des modèles économiques, mais qui refusent de compromettre le sens qu'ils donnent à leur engagement. Le prisme de l'éthique du *care* en tiers-lieux peut alors devenir une piste heuristique pour aller à contre-courant de ces injonctions et repenser les relations d'interdépendance entre êtres humains, non-humains et choses (Tehel, 2022).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bacqué, M.-H., et Biewener, C. (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, La Découverte.
- Bénicourt, E. (2007). « Amartya Sen : un bilan critique », *Cahiers d'économie Politique*, 52, p. 57-81.
- Berberi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C. & Lallement, M. (2018). *Makers : Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Seuil.
- Boboc, A., Bouchareb, K. Deruelle, V. & Metzger, J.-L. (2014). « Le coworking : un dispositif pour sortir de l'isolement ? », *SociologieS, Théories et recherches*, <<http://journals.openedition.org/sociologies/4873>>, consulté le 19 août 2024.
- Bosqué, C. (2015). « Des Fablabs dans les marges : détournements et appropriations », *Journal des anthropologues*, 142/143, p. 49-76.
- Bourbousson, C. & Gheorghiu, M. (2024). « Les tiers lieux définissent-ils des ambiances ou des espaces ? À qui profite la confusion ? », *The Conversation*, <<https://theconversation.com/les-tiers-lieux-definissent-ils-des-ambiances-ou-des-espaces-a-qui-profite-la-confusion-232357>>, consulté le 18 juillet 2024.
- Breton, C. (2023). « Quelles limites à l'accueil inconditionnel des tiers-lieux ? », *Média de l'Observatoire des Tiers-lieux*, <<https://observatoire.francetierslieux.fr/les-conditions-spaciales-de-laccueil-inconditionnel>>, consulté le 19 août 2024.
- Brodiez-Dolino, A. (2015). « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, 188, p. 10-18.
- Brulé, É. (2023). « Making equity : how the disability community met the maker movement », dans Guffey, E. (ed.), *After Universal Design : The Disability Design Revolution*, Londres, Bloomsbury, p. 99-116.
- Buck, J. A. & Endenburg, G. (2004). *La sociocratie : les forces créatives de l'auto-organisation* (G. Charest, trad.), Rotterdam (Pays-Bas), Sociocratisch Centrum Nederland.
- Burret, A. (2015). *Tiers-lieux... Et plus si affinités*, Limoges, FYP éditions.

- Calvès, A.-E. (2009). « "Empowerment" : Généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, 200(4), p. 735-749.
- Cléach, O., Deruelle, V. & Metzger, J.-L. (2015). « Les "tiers lieux", des microcultures innovantes ? », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 46(2), p. 67-85.
- Courtin, A. (2020). *Étude sur l'inclusion des citoyens par l'empowerment en bibliothèque : enquête sur les conditions d'émancipation et de pouvoir d'agir des habitants dans quatre bibliothèques troisième lieu en France*. Mémoire de master, Haute école de gestion de Genève (Suisse).
- Dagonneau, M. (2022). « Les tiers-lieux en France, laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales ? », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 99(3), p. 435-457.
- Damant, D., Paquet, J. & Bélanger, J. (2001). « Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles », *Recherches féministes*, 14(2), p. 133-154.
- De la Hosseraye, L., Mensuelle-Ferrari, A. & Girard, J. (2023). « L'Ehpad-tiers-lieu : L'Ehpad de demain ? », *Gérontologie et société*, 45/171(2), p. 83-103.
- Delfavero, S. (2022). « Urbanisme transitoire : *carewashing* ou jeu de dupes dans la fabrique de la ville : Le cas du tiers lieu Coco Velten à Marseille », *Pensée plurielle*, 56, p. 112-126.
- Dupuis-Déri, F. (2014). « Petit guide du "disempowerment" pour hommes proféministes », *Revue Possibles*, 38(1), p. 79-96.
- Falzon, P. (2005). « Ergonomics, knowledge development and the design of enabling environments », *Humanizing Work and Work Environments, HXXE'2005 Conference*, Guwahati, India.
- Fasshauer, I. & Ferreira de Moura, C. (2023). « Les tiers-lieux en Ehpad, de nouveaux modes de participation et de socialisation des personnes âgées dépendantes », *Actualité et dossier en santé publique*, 1, p. 44-46.
- Fayn, M.-G., Des Garets, V. & Rivière, A. (2017). « Mieux comprendre le processus d'empowerment du patient », *Recherches en Sciences de Gestion*, 119(2), p. 55-73.
- Fernagu-Oudet, S. (2012). « Concevoir des environnements de travail capacitants : l'exemple d'un réseau réciproque d'échanges des savoirs », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 119, p. 7-27.
- Galvão, I., Hoover, E. M. & Machemie, P. (2022). « Cultiver le pouvoir d'agir dans l'urgence sociale : Les potentiels de la cohabitation dans un tiers-lieu temporaire », *Le sujet dans la cité, Actuels*, 14(2), p. 91-104.
- Galvão, I. (2020). « Mémoire collective et pouvoir d'agir : recherche-intervention auprès d'un centre d'hébergement en voie de déménagement », *Questions Vives*, 34, <http://journals.openedition.org/questionsvives/5059>, consulté le 19 août 2024.
- Guétat-Bernard, H. & Lapeyre, N. (2017). « Les pratiques contemporaines de l'empowerment : Pour une analyse des interactions entre pratiques et théories, individu-e-s et collectifs », *Cahiers du Genre*, 63, p. 5-22.
- Helfrich, S. & Bollier, D. (2017). « Commoning », dans Cornu, M. et al. (dir.), 2017, *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, p. 204-211.
- Lallement, M. (2015). *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil.
- Lamaure, A. (2021). *Dans quelle mesure les tiers-lieux à vocation sociale transforment-ils les pratiques du travail social ? L'exemple des Grands-Voisins et des Cinq Toits*. Mémoire de Master 2 GESS (Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires), Paris, IAE Gustave Eiffel.
- Le Bossé, Y. (2012). *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités – Tome 1: Fondements et cadres conceptuels*, Québec, Ardis.
- Le Bossé, Y. (2008). « L'empowerment : De quel pouvoir s'agit-il ? Changer le monde (le petit et le grand) au quotidien », *Nouvelles pratiques sociales*, 21(1), p. 137-149.
- Lehmans, A. & Ait Belkacem, S. (2018). « Le projet de *fab lab* en bibliothèque et le développement des apprentissages : une utopie réaliste ? », *Documentation et bibliothèques*, 64(2), avril-juin, p. 14-22.
- Lhoste, E. (2021). « Innover pour inclure : apprendre à faire ensemble », *FractureS : publics vulnérables et numérique*, <https://hal.inrae.fr/hal-02518944>, consulté le 19 août 2024.
- Liger, P. & Rohou, G. (2016). *L'empowerment : Donner aux salariés le pouvoir d'initiative*, Malakoff, Dunod.

- Maurly, Y. & Hedjerassi, N. (2020). « *Empowerment*, pouvoir d'agir en éducation : À la croisée entre théorie(s), discours et pratique(s) », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, 66, p. 3-13.
- Michel, B. (2019). « Le coworking, entre ouverture et fermeture des espaces associatifs et communautaires », *Réseaux*, 214/215(2), p. 289-318.
- Morley, C. & Kuntz, P. (2019). « *Empowerment* des femmes par les technologies numériques : Pouvoir avec, pouvoir pour et pouvoir intérieur », *Terminal, Empowerment* en régime numérique, p. 125-126.
- Nussbaum, M. C. (2012). *Capabilités : Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* (S. Chavel, Trad.), Paris, Flammarion, coll. « Climats ».
- Observatoire des tiers-lieux (2023). *Panorama 2023 des tiers-lieux en France*, <<https://observatoire.francetierslieux.fr//donnees>>, consulté le 11 avril 2024.
- Parazelli, M. & Bourbonnais, M. (2017). « L'empowerment en travail social : Perspectives, enseignements et limites », *Sciences & Actions Sociales*, 6(1), p. 23-52.
- Pasquier, R., Tehel, A. & de Guibert, A. (2023). « Les tiers-lieux solidaires : une révolution silencieuse de l'action sociale territoriale ? », *Pouvoirs Locaux*, 123, p. 21-25.
- Puzos, D., Hardouin, M. & Plantard, P. (2022). « Formation inclusive au numérique en période de confinement : des ingénieries bouleversées. Étude de cas de la préparation numérique à travers la notion d'environnement capacitant », *Phronesis*, 11, p. 75-95.
- Rouay-Lambert, S. (2014). « Où va la parole des SDF ? : La « marge » peut-elle enfin instruire l'institutionnel ? », *Le sociographe*, 48(4), p. 91-101.
- Rumpala, Y. (2014). « “Fab labs”, “makerspaces” : Entre innovation et émancipation ? », *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, 334, p. 85-97.
- Sen, A. (1980). « Equality of What ? », dans McMurrin, S., *Tanner Lectures on Human Values*, 1, Cambridge University Press.
- Sen, A. (2000). *Repenser l'inégalité* (Trad. P. Chemla), Paris, Seuil.
- Scherer, P. (2022). « Des tiers-lieux au service de nouvelles solidarités alimentaires », *Cahiers de l'action*, 58(1), p. 16-26.
- Starhawk (2021). *Quel monde voulons-nous ?* (Trad. I. Stengers), Paris, Cambourakis.
- Soulet, M.-Y. (2014). « Les raisons d'un succès. La vulnérabilité comme analyseur des problèmes sociaux contemporains », dans Brodriez-Dolino, A. et al., *Vulnérabilités sanitaires et sociales : De l'histoire à la sociologie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 59-64.
- Tehel, A., Pasquier, R. & de Guibert, A. (2023). « Tiers-lieux et politiques de solidarité en France : la quête contrariée du pouvoir d'agir », *Lien social et Politiques*, 91, p. 181-197.
- Tehel, A. (2022). « Prendre soin de soi, des autres et des choses : une perspective du *care* dans la fabrication collaborative en Fablabs », *Approches Théoriques en Information-Communication (ATIC)*, 4, p. 83-102.
- Tehel, A. (2021). *(Re)construire un corps hors-normes : Perspective communicationnelle de la fabrication Do It Yourself de soi*. Thèse de doctorat, Sciences de l'information et de la communication, Université Rennes 2, Rennes, 585 p.